

Compte-rendu des Journées de travail de l'anPad
à la Maison Jacques Copeau les 24 et 25 octobre 2022.

Atelier de réflexions pour l'ouverture et l'organisation d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) par un conservatoire ou une école agréée par l'Etat.

Propositions de : Manon Conan, Isabelle Machado, Claire Cafaro, Stephen Pisani, Katharina Stalder
et Valérie Pujol



Pré-requis pour une entrée en théâtre dans le cadre d'une Classe à Horaire Aménagé Théâtre (CHAT)

Préambule :

Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T) relèvent de l'Enseignement Artistique Spécialisé (« renforcé » comme il est écrit dans le BO de 2012) Elles sont le résultat d'une convention tripartite, scellant un partenariat entre un collège, une collectivité territoriale et un conservatoire. Les deux ministères Éducation Nationale et Culture sont partenaires du dispositif. Il s'agit d'un co-enseignement entre des artistes-pédagogues détenteurs du DE (ou équivalences → parcours artistique et pédagogique reconnus) et des professeurs de collège détenteurs de la certification complémentaire théâtre. Ce cursus artistique s'adapte aux différentes réalités sociologiques propres aux territoires et aux élèves.

Les critères suivants sont des pré requis indispensables à leur ouverture et leur mise en place :

1. La motivation comme point de départ :

Aucun pré requis d'une pratique théâtrale antérieure n'est exigée. L'entrée en C.H.A.T peut prendre différentes formes (lettre de motivation, atelier collectif, entretiens individuels...) ; dans tous les cas, une attention particulière est portée sur la motivation et le désir de l'élève.

2. Composition du jury d'entrée :

Dans le jury décidant de l'entrée des élèves en C.H.A.T, doivent être présent.e.s les décisionnaires et tous les responsables pédagogiques : artiste(s)-pédagogue(s) et professeur.e(s) de collège certifié.e(s) théâtre. Il est souhaitable que les directions (ou leur représentant.e.s) du Collège et du Conservatoire soit également présentes.

3. Durée et effectifs :

Volume horaire de 3 heures hebdomadaires en moyenne (maximum 6 heures) dont 2 heures minimum de pratique artistique. Ce volume est modulable en fonction des projets ; il doit néanmoins s'inscrire dans le temps scolaire de l'élève (rythmes biologiques).

Un nombre d'élèves maximum est établi pour les cours de pratique théâtrale : des groupes de 12 élèves sont préconisés ; en aucun cas le nombre d'élèves par groupe de pratique théâtrale ne pourra dépasser 15. (*les effectifs doivent être précisés dans le futur S.N.O.P – cf. Petit traité et 50 propositions*).

4. Un co-enseignement :

L'artiste-enseignant est responsable de la pratique artistique. L'enseignant responsable de la spécialité assure la part culturelle de l'éducation au théâtre. Ils organisent ensemble les parcours liés à l'école du spectateur.

5. Espaces de travail :

La pratique du théâtre requiert un minimum de 4m²/élève, dans un espace dégagé, sans obstacle avec un minimum d'équipements sons et lumières. (Cf SNOP) Une salle dédiée est souhaitable.

Dans le cadre du cursus CHAT, certains des cours devront avoir lieu dans les salles du conservatoire rattaché.

6. Les travaux d'élèves doivent être présentés dans une salle équipée et en ordre de marche, avec du personnel technique affecté et incluant une période de répétitions adaptée.

7. Contenu de l'enseignement du théâtre en dispositif CHAT :

Les artistes enseignant.e.s, spécialistes dans leur domaine, sont libres de choisir le contenu de leur enseignement artistique (thèmes, textes, esthétiques...)

Il s'agit d'un enseignement en cursus pluriannuel. Cette initiation progressive au théâtre propose aussi des passerelles avec d'autres arts : la musique, la danse et/ou les arts plastiques.

8. Évaluation des élèves :

Les élèves sont évalués tout au long de leur parcours sous la forme d'appréciations écrites et d'auto-évaluations.

9. Sortie du dispositif :

Une attestation de fin de cursus complet est délivrée aux élèves, afin de mettre en valeur leur apprentissage artistique et critique. Ce certificat atteste d'une initiation et d'une pratique amateur intense du théâtre.

→ Comment valoriser ce parcours dans la suite de l'apprentissage artistique à l'intérieur des conservatoires ?

→ Passerelle vers les S2TMD ?

Sortie anticipée du dispositif :

L'élève s'engage sur un cursus de 4 ans, cependant une sortie peut être envisagée à la fin d'une période d'apprentissage, en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et la famille. La sortie peut être sollicitée par la famille comme par les enseignants, et procède par étapes avant la sortie de l'élève.

